

Au 15 avril 2021

Gestionnaire : R.E.G.A.R. Gestion Privée inc. (« RGP Investissements »)

Ce document renferme des renseignements essentiels sur la Catégorie RGP secteurs mondiaux que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec RGP Investissements, sans frais au 1 855 370-1077 ou à l'adresse [info@rgpinv.com](mailto:info@rgpinv.com), ou visitez le [www.rgpinvestissements.ca](http://www.rgpinvestissements.ca).

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

Bref aperçu	
<b>Code du fonds</b> : RGP218	<b>Gestionnaire du fonds</b> : RGP Investissements
<b>Date de création de la série</b> : 26 janvier 2016	<b>Gestionnaire de portefeuille</b> : RGP Investissements
<b>Valeur totale du fonds au 28 février 2021</b> : 69 303 120 \$	<b>Distributions</b> : Distributions cibles, fin de chaque mois (composées de dividendes ordinaires, dividendes sur gains en capital ou remboursement de capital); gain en capital (s'il y a lieu) 60 jours après décembre; distributions variables, lorsque requis.
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> : s.o. <sup>(1)</sup> ( <sup>1</sup> ) Ces renseignements ne sont pas disponibles étant donné qu'il n'y avait aucun actif investi dans cette série en date du dernier prospectus simplifié.	<b>Placement minimal</b> : 500 \$ (initial), 25 \$ (additionnel)

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a comme objectif de procurer une croissance à long terme en investissant surtout dans des actions mondiales par l'intermédiaire de fonds négociés en bourse de différents secteurs. Le fonds investira uniquement dans un FNB qui propose des parts indicielles.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 28 février 2021. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2021)	%	Répartition des placements (au 28 février 2021)	
1. BMO Global Consumer Disc hedge to CAD Index ETF	9,47 %	<b>Par catégorie d'actifs (%)</b>	
2. BMO Global Consumer Staples hedge to CAD Index ETF	7,89 %	Actions canadiennes	14,43 %
3. iShares Genomics Immunology and Healthcare ETF	7,21 %	Actions américaines	63,73 %
4. iShares S&P/TSX Global Clean Energy ETF	4,96 %	Actions Internationales	18,78 %
5. Vanguard Information Technology ETF	4,88 %	Obligations canadiennes	2,15 %
6. Industrial Select Sector SPDR Fund	4,80 %	Obligations américaines	0,00 %
7. iShares Global Healthcare Index ETF (CAD-Hedged)	3,95 %	Obligations internationales	0,37 %
8. SPDR S&P Insurance ETF	3,52 %	Liquidités	0,54 %
9. First Trust Water Index Fund	3,46 %	<b>Par secteurs (%)</b>	
10. First Trust NASDAQ Clean Edge SGII Fund	3,41 %	Matériaux	8,48 %
Les dix principaux placements représentent 53,56 % du fonds.		Services publics	6,81 %
Nombre total de placements : 85		Technologies de l'information	12,92 %
		Soins de santé	15,42 %
		Consommation de base	8,30 %
		Produits industriels	10,58 %
		Services financiers	15,30 %
		Communication	7,61 %
		Consommation discrétionnaire	7,23 %
		Énergie	0,09 %
		Revenus fixes	2,52 %
		Immobilier	4,21 %
		Liquidités	0,54 %

**Quels sont les risques associés à ce fonds?**

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

**Niveau de risque**

RGP Investissements estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **Moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	<b>Moyen</b>	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	--------------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

**Aucune garantie**

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

**Quel a été le rendement du fonds?**

Cette section vous indique le rendement annuel des actions de la série PT5 du fonds depuis sa création. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement de la série.

**Rendements annuels**

Les rendements annuels de la série PT5 ne sont pas disponibles, puisqu'il n'y avait aucun actif investi dans cette série en date du dernier prospectus simplifié.

**Meilleur et pire rendement sur trois mois**

Les meilleur et pire rendements des actions de série PT5 sur trois mois ne sont pas disponibles puisqu'il n'y avait aucun actif investi dans cette série en date du dernier prospectus simplifié.

**Rendement moyen**

Les rendements moyens de la série PT5 ne sont pas disponibles, puisqu'il n'y avait aucun actif investi dans cette série en date du dernier prospectus simplifié.

**À qui le fonds est-il destiné?**

- vous cherchez une appréciation de la croissance à long terme.
- vous pouvez tolérer un risque de placement moyen (autrement dit, vous êtes prêt à accepter des fluctuations de la valeur marchande de votre placement).
- vous souhaitez un fonds ayant une exposition aux marchés mondiaux.
- les actions de cette série conviennent aux investisseurs qui recherchent une rentrée de fonds constante, composée de dividendes ordinaires, de dividendes sous forme de gains en capital ou de remboursement de capital.

**Les distributions sur cette série peuvent comprendre un remboursement de capital, ce qui peut réduire la valeur de votre placement.**

**Un mot sur la fiscalité**

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les actions du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez les actions du fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série PT5 du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais d'acquisition

Vous ne versez aucuns frais d'acquisition ou de rachat si vous achetez, faites racheter ou substituez des actions de série PT5 du fonds. Des frais d'acquisition, de rachat ou de substitution peuvent être imposés par la société du représentant. Vous devez négocier ces frais avec la société du représentant. Ces frais ne sont pas versés au fonds ou à son gestionnaire.

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais rattachés à la série se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels de la série PT5 représentent 0 % de la valeur de la série. Les frais annuels d'administration de la série représentent 0,24 % de la valeur de la série. Les frais d'exploitation et d'opérations ne sont pas connus étant donné qu'il n'y avait aucun actif investi dans cette série en date du dernier prospectus simplifié.

#### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne s'applique sur les actions de série PT5 du fonds.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
<b>Frais de substitution</b>	Il n'y a aucun frais si vous substituez ou transférez vos actions.
<b>Frais d'opérations à court terme</b>	Jusqu'à 2 % du montant que vous faites racheter ou que vous échangez, si vous achetez ou substituez, puis faites racheter ou substituez des actions de série PT5 du fonds dans les 90 jours suivant leur achat ou leur substitution. Cette pénalité sera payée directement au fonds.
<b>Frais pour services professionnels</b>	Les actions de série PT5 sont offertes uniquement aux investisseurs qui ont un compte géré avec RGP Investissements, RGP Investissements facture des frais pour services professionnels en sa capacité de gestionnaire de portefeuille. Ces frais sont établis entre RGP Investissements et vous et sont fondés sur la valeur marchande totale des actifs que vous détenez dans votre compte géré, y compris les actions de série PT5. Ces frais couvrent les services professionnels continus reliés à votre compte géré, tels que l'établissement et le respect de vos objectifs de placement, l'évaluation de votre tolérance aux risques, de votre horizon prévisionnel et du rendement attendu. Ces frais ne sont pas inclus dans le ratio des frais de gestion (RFG) du fonds.
<b>Services supplémentaires</b>	Des frais pour les services supplémentaires peuvent être imposés par la société du représentant. Certains de ces frais sont négociables, tandis que d'autres pourraient ne pas l'être. Ces frais ne sont pas versés à RGP Investissements. Par exemple, des frais peuvent vous être imposés pour chaque distribution en espèces que vous demandez de recevoir par chèque (ces frais étant généralement non négociables).

**Et si je change d'idée?**

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

**Renseignements**

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec RGP Investissements ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

RGP Investissements  
725, boulevard Lebourgneuf, bureau 420  
Québec (Québec)  
G2J 0C4

Sans frais : 1 855 370-1077

[www.rgpinvestissements.ca](http://www.rgpinvestissements.ca)

Courriel : [info@rgpinv.com](mailto:info@rgpinv.com)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).